



Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

**Benoist COURANT**

**Rachel DUVAL**

**Erwan LE GOFF**

**Stéphane MORVAN**

Experts Comptables

Commissaires aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2023**

**OFFICE DU TOURISME  
DU PAYS DU ROI MORVAN**

**3 RUE DES CENDRES  
56320 LE FAOUET**

Le Corum, 3 bis rue Félix le Dantec - CS 50003 - 29018 QUIMPER Cedex

Tél : 02 98 10 26 00 Fax : 02 98 10 26 01 E.mail : [lgma@socogec.com](mailto:lgma@socogec.com)

SARL L.G.M.A. AU CAPITAL DE 10 140 EUROS - RCS QUIMPER 444 601 397 - SIRET 444 601 397 00029 - TVA : FR 77 444 601 397



**OFFICE DU TOURISME DU PAYS DU ROI MORVAN**

**3 RUE DES CENDRES**

**56320 LE FAOUE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Aux membres de l'Association « Office du Tourisme Pays du Roi Morvan »,**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Office du Tourisme du Pays du Roi Morvan » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association « Office du Tourisme du Pays du Roi Morvan » à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association « Office du Tourisme du Pays du Roi Morvan ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association « Office du Tourisme du Pays du Roi Morvan » à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association « Office du Tourisme du Pays du Roi Morvan » ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association « Office du Tourisme du Pays du Roi Morvan » à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A QUIMPER, le 18 mars 2024

SARL L.G.M.A.  
Commissaire aux Comptes  
Représentée par Stéphane MORVAN

## ■ Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	6 399	6 399		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	6 715	4 591	2 123	775
<b>Immobilisations financières</b>				
Total I	13 113	10 990	2 123	775
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Marchandises	3 799		3 799	4 220
<b>Créances</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	2 285		2 285	1 850
Autres créances	20 453		20 453	32 000
<b>Autres postes de l'actif circulant</b>				
Disponibilités	240 506		240 506	217 468
Charges constatés d'avance	27 044		27 044	2 432
Total II	294 087		294 087	257 971
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>307 201</b>	<b>10 990</b>	<b>296 211</b>	<b>258 746</b>
<b>Legs nets à réaliser :</b>				
<b>acceptés par les organes statutairement compétents</b>				
<b>autorisés par l'organisme de tutelle</b>				
<b>Dons en nature restant à vendre :</b>				

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## ■ Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	202 942	183 946
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice	16 875	18 995
Situation nette (sous-total)	219 817	202 942
Total I	219 817	202 942
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Total III	11 006	11 006
<b>DETTES</b>		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	3 967	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 657	10 484
Dettes fiscales et sociales	29 764	38 336
Produits constatés d'avance		6 984
Total IV	65 388	55 804
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>296 211</b>	<b>258 746</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	61 421
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	3 072	5 122
Ventes de prestations de services	14 753	16 968
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	274 650	251 171
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	2 804	7 598
Autres produits	25	23
Total I	295 304	280 882
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	2 781	1 866
Variation des stocks	421	-140
Autres achats et charges externes	81 679	77 053
Impôts, taxes et versements assimilés	1 364	2 236
Salaires et traitements	129 081	145 187
Charges sociales	33 220	38 018
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 348	679
Dotations aux provisions	11 006	
Autres charges	6	15
Total II	260 906	262 914
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>34 398</b>	<b>17 968</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	1 915	1 027
Total III	1 915	1 027
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 915</b>	<b>1 027</b>

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## ■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>36 313</b>	<b>18 995</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	<b>582</b>	
Total V	<b>582</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	<b>20 020</b>	
Total VI	<b>20 020</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-19 438</b>	
Total des produits (I+III+V)	297 801	281 909
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	280 926	262 914
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>16 875</b>	<b>18 995</b>

**L.G.M.A**  
Commissaire aux Comptes



# Annexe légale

**L.G.M.A**  
Commissaire aux Comptes

## ■ Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation	x		
- Concours publics et subventions	x		
- Résultat financier	x		
- Eléments exceptionnels	x		
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs		x	
- Rémunération des dirigeants	x		
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Contributions volontaires	x		
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Suivi des subventions affectées		x	
- Fonds dédiés sur contributions financières d'autres orga		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte de résultat par origine et destination		x	

## ■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OFFICE DU TOURISME PAYS ROI MORV

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 296 211 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 16 875 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/03/2024 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'office de tourisme du Pays du roi Morvan est engagé dans la Démarche Qualité Tourisme depuis 2007. Il s'agit d'une marque nationale de certification initiée par l'État depuis 2003. Elle a pour fondement la prise en compte des avis client. Cette démarche vise :

une meilleure organisation pour faciliter le travail au quotidien des permanents et des saisonniers de l'office

une meilleure visibilité des actions portées par l'office

la distinction de l'office dans un univers de plus en plus concurrentiel

la fidélisation de la clientèle et une efficacité dans la mise en réseau des acteurs du territoire

Afin d'adapter cette démarche à notre région et notre office de tourisme constitué de 21 communes et de trois bureaux, voici les éléments fondateurs de notre politique qualité :

#### La cohésion d'équipe

Faciliter le travail en réseau pour améliorer la transmission de l'information entre les 3 sites et pour faciliter le travail à distance

Pérenniser la qualité du service en clarifiant les rôles et les missions de chacune des salariées

Améliorer l'accueil touristique et mettre en évidence les axes d'amélioration possibles en interne et pour l'ensemble des acteurs du territoire (prestataires, communes,...) grâce notamment au Groupe de Travail Local Etre à l'écoute de la clientèle et apporter une réponse adaptée à ses besoins et ses attentes

Présence de 6 salariés au sein de l'association.

#### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## ■ Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel Informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, qu'il n'existait pas d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## ■ Règles et méthodes comptables

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### **Engagement de retraite**

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

## Actif Immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 399			6 399
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 399</b>			<b>6 399</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 065	2 696	1 047	6 715
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 065</b>	<b>2 696</b>	<b>1 047</b>	<b>6 715</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 463</b>	<b>2 696</b>	<b>1 047</b>	<b>13 113</b>

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 399			6 399
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 399</b>			<b>6 399</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 290	1 348	1 047	4 591
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 290</b>	<b>1 348</b>	<b>1 047</b>	<b>4 591</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 688</b>	<b>1 348</b>	<b>1 047</b>	<b>10 990</b>

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 49 782 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 285	2 285	
Autres	20 453	20 453	
Charges constatées d'avance	27 044	27 044	
<b>Total</b>	<b>49 782</b>	<b>49 782</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Kastel Kohz	
RMC taxe de séjour 2023	20 000
QP Electricité Kastel Kozh	
vente boutique	
<b>Total</b>	<b>21 177</b>

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de r	183 946		18 995		202 942
Fonds propres avec droit de r					
Ecart de réévaluation					
Réserves		18 995		18 995	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exerci	18 995	-18 995	16 875		16 875
Situation nette	202 942		35 871	18 995	219 817
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Comm					
<b>TOTAL</b>	<b>202 942</b>		<b>35 871</b>	<b>18 995</b>	<b>219 817</b>

### Provisions

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charge					11 006
<b>Total</b>					<b>11 006</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		11 006			
Financières					
Exceptionnelles					

Divers produits à recevoir:

RMC Taxes de séjour 2023: 20 000€

Remboursement QP électricité Kastel Kohz 2ème Semestre 2023: 453.09€

Provision pour risque:

11 006€ pour rupture conventionnelle

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 61 421 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 657	31 657		
Dettes fiscales et sociales	29 764	29 764		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>61 421</b>	<b>61 421</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
FNP Fact CER	
Prov CP 31.12.2023	
Salairé Femme de ménage	
Charges sociales s/congés à payer au 31.12.2023	
Charges sociales - charges à payer sur heures supplémentaires	
AFDAS Formation Continue	
FNP SOcogec	3 940
Heures supplémentaires à payer	
<b>Total</b>	<b>25 248</b>

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>27 044</b>		

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Subventions d'exploitation

#### Eléments imputables à un autre exercice

#### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitati			274 650			274 650
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investisse						
						274 650

### Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 915	1 027
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 915</b>	<b>1 027</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		
<b>Résultat financier</b>	<b>1 915</b>	<b>1 027</b>

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
<b>TOTAL</b>		

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 020	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<b>TOTAL</b>	20 020	582

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes



## ■ Autres informations

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes

## ■ Autres informations

### Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
<b>Total</b>	

#### Bénévolat 2023 :

##### Le bénévolat lié à l'activité :

- animations estivales => 80 heures
- Gouvernance (conseil d'administration et Assemblée générale) => 247 heures

Soit un total d'heures de 327 heures

Smic horaire 11,52 €

Total => 3767.04 €

#### Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L.G.M.A  
Commissaire aux Comptes